



AVIS PUBLIC

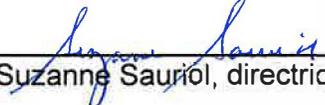
DÉROGATION MINEURE ET DEMANDE DE PIIA

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 3 juin 2024, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineure et de PIIA ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 12, chemin de l'Avocat Lot : 6395947 Matricule : 9223-10-7195	Autoriser la construction accessoire d'un quai sur le lot : 6395947, sans qu'un bâtiment principal ne soit érigé sur l'emplacement, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.2.9, exige qu'une résidence principale soit érigée sur le terrain avant toute construction accessoire.
2. Adresse : 111, chemin des Fondateurs Lot : 5070524 Matricule : 9324-99-9124	Autoriser la demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A, pour l'installation d'une enseigne numérique.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

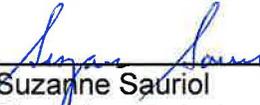
Donné à La Minerve, ce 16 mai 2024.


Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogation mineure et PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 3 juin 2024, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 mai 2024, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 16 mai 2024.


Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière